



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à la formation professionnelle
initiale et continue**

**Service DRAFFPIC
Formation continue**

Réf. : AH/NH/EG/DRAFFPIC/ N°22

Bureau n° 259

Affaire suivie par :

Nathalie HOFFMANN conseillère en formation continue,
responsable du DAVA, dispositif académique de validation des acquis

Tél : 03 81 65 74 48

Mél : ce.dafpic@ac-besancon.fr

45 avenue Carnot
25030 Besançon cedex

**AFFICHAGE
OBLIGATOIRE**

Besançon, le 22 janvier 2021

Monsieur le Recteur de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Recteur de l'académie de Besançon
Chancelier des universités

à

Madame la Présidente de l'Université
de Franche-Comté
Monsieur le Directeur de l'Université Technologique de
Belfort-Montbéliard
Messieurs les Directeurs de l'ENSMM et de CANOPÉ
Madame la Directrice du CROUS
Monsieur le Doyen des IA-IPR
Mesdames les Doyennes des IEN-ET-EG-IO
Monsieur le Chef du SAIO
Mesdames et Messieurs les Directeurs des CIO
Mesdames et Messieurs les Chefs de division du
Rectorat
Mesdames et Messieurs les DRAFCO, DRAFFPIC
Mesdames et Messieurs les DAFCO, DAFPIC
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
d'enseignement du second degré
Messieurs les Présidents des GRETA
Madame la Directrice du CFA académique
Mesdames et Messieurs les Enseignants du premier et
du second degré,
S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement,
S/c de Madame et Messieurs les Directeurs
des Services Départementaux de l'Education nationale
du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône
et du Territoire de Belfort

Objet : Recrutement des conseillers-ères en formation continue – Rentrée scolaire 2021

Références : Décret n°90-426 du 22/05/1990 - Arrêté du 14/06/1990

Note de service n°90-129 du 14/06/1990 (BO n°25 du 21/06/1990 – RLR 112-3)

Décret n°90-165 du 20 février 1990

Décret n°93-412 du 19 mars 1993

La procédure annuelle de recrutement des conseillers en formation continue pour l'année scolaire 2021-2022 est engagée à compter du 5 février 2021.

Peuvent candidater :

- les fonctionnaires de catégorie A ;
- les contractuels de catégorie A de la Fonction publique ;
- les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre de niveau Bac+3 minimum justifiant d'une expérience professionnelle en rapport avec le poste visé et/ou de compétences transférables à la fonction de conseiller en formation continue.

Les personnes intéressées, sont invitées à se référer aux décrets et à la note de service de 1990, cités en références, qui définissent :

- les missions du conseiller en formation continue ;
- le cadre et les conditions d'exercice de la fonction de CFC ;
- les instances académiques compétentes en matière de formation continue
- les dispositions relatives à la formation initiale des CFC lors de la première année (probatoire) ;
- les dispositions relatives au déroulement de carrière des CFC.

Procédure de recrutement et calendrier des dates à retenir

5 février 2021	Date de début de retrait des dossiers d'inscription
Mercredi 3 mars 2021 de 14 h à 15 h 30	Réunion d'information
Cette réunion a pour objet de préciser le contenu des missions confiées au Conseiller en Formation Continue dans un GRETA et se déroulera <u>en visioconférence</u>.	
8 avril 2021	Date limite de dépôt des dossiers
<u>Les dossiers transmis après cette date ne seront pas recevables</u>	
A partir du 4 mai 2021	Courriers aux candidats non retenus sur dossier et convocations aux entretiens pour les candidats retenus
26 et 27 mai 2021	Entretiens avec le jury
7 juin 2021	Commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue (CACFC) proposition des candidats inscrits sur la liste d'aptitude et validation par le recteur
À partir du 9 juin 2021	Information des candidats

Affaire suivie par :

Nathalie HOFFMANN conseillère en formation continue,
responsable du DAVA, dispositif académique de validation des acquis

Tél : 03 81 65 74 48

Mél : ce.dafpic@ac-besancon.fr

10 rue de la convention
25030 Besançon cedex

Le dossier de candidature devra être :

- téléchargé via le site du rectorat : www.ac-besancon.fr/cfc

Le dossier de candidature **complet**, renseigné dans son intégralité, accompagné de toutes les pièces justificatives, est à renvoyer en **deux exemplaires**, pour le **8 avril 2021**, délai de rigueur (date du cachet de la poste faisant foi), à l'adresse exacte suivante :

**RECTORAT – DRAFPIC
« Recrutement CFC »
10 rue de la Convention
25030 BESANÇON Cedex**

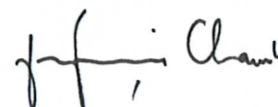
Pour toute information complémentaire, vous pourrez adresser un courriel à l'adresse suivante :

ce.dafpic@ac-besancon.fr

Tout dossier incomplet ou hors délai sera déclaré irrecevable.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser l'ensemble de ces informations auprès de tous les personnels placés sous votre autorité, susceptibles d'être concernés. Je vous invite également à procéder à l'affichage de la présente circulaire et des documents suivants : « les missions du conseiller en formation continue », la carte des Greta et l'affiche.

**Le Recteur de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Recteur de l'académie de Besançon
Chancelier des universités**



Jean-François CHANET

Affaire suivie par :

Nathalie HOFFMANN conseillère en formation continue,
responsable du DAVA, dispositif académique de validation des acquis

Tél : 03 81 65 74 48

Mél : ce.dafpic@ac-besancon.fr

10 rue de la convention
25030 Besançon cedex